

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Plan d'action de développement durable 2023-2028

Mise à jour effectuée en mars 2025



Coordination et rédaction

Marie Phaneuf-Fournier, agente de recherche

Collaboration

Johane Beaudoin, bibliotechnicienne

Patricia Faucher, conseillère aux communications

Caroline Gaudreault, agente de recherche

Mylène Gauvreau, adjointe exécutive

Marylène Germain, directrice des communications et de l'administration

Suzanne Mainville, directrice de la coordination, de la recherche et de l'analyse

Christine Pelletier, agente de recherche

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2023). *Plan d'action de développement durable 2023-2028*, Québec, Le Conseil, 9 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN : 978-2-550-95707-2 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2023**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Vous pouvez obtenir cette autorisation en formulant une demande au Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : conseil@cse.gouv.qc.ca.

Vous pouvez consulter ce document à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca.

Table des matières

Message de la présidente	1
L'organisation en bref	2
Mission	2
Vision	3
Valeurs	3
Quelques données clés en matière de développement durable	4
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques.....	4
Contexte interne	5
Contexte externe	6
Plan d'action de développement durable	8
Tableau synoptique	9



Message de la présidente

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, je suis heureuse de rendre public le Plan d'action de développement durable 2023-2028 en vertu de la *Loi sur le développement durable* (article 15). Ce plan d'action du Conseil expose la mesure qu'il entend mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années en vue de s'inscrire dans le projet collectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, qui elle-même s'appuie sur les dix-sept objectifs de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies.

Ce document est le fruit d'une démarche de concertation avec le personnel de l'organisme. Il reconnaît le travail accompli au cours des dernières années pour faire du Conseil un acteur gouvernemental déterminé à emprunter la voie de la viabilité.

À la lecture du Rapport annuel de gestion 2022-2023, nous sommes en mesure de constater que onze des douze objectifs du Plan d'action de développement durable 2021-2022¹ ont été atteints à la date prévue ou avant, soit dans une proportion de 91,7 %. Parmi les objectifs atteints, nous soulignons l'augmentation importante des acquisitions faites de manière écoresponsable, la promotion du zéro papier et la priorisation des outils virtuels dans les consultations et les réunions.

Dans ce plan-ci, le Conseil réaffirme son engagement à agir concrètement en faveur du développement durable. Il a déterminé une action phare, soit celle d'évaluer la durabilité de ses interventions lors de l'organisation d'événements (assemblées plénières, rencontres des instances, lancements d'avis, etc.). Par l'adoption d'un objectif clair qui entraînera des actions concrètes et documentées, le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Conseil supérieur de l'éducation contribuera à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

La présidente,

Monique Brodeur

Québec, décembre 2023

¹ Ce plan consistait en une prolongation du Plan d'action de développement durable 2018-2020 que le Conseil avait recentré autour d'objectifs ciblés. Le contexte de la pandémie de la COVID-19 en était la cause.

L'organisation en bref

Mission

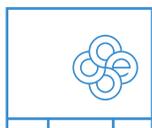
Conformément à sa loi constitutive de 1964, le Conseil supérieur de l'éducation est institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation. Il a pour mission de collaborer avec les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil informe ainsi les ministres sur l'état et les besoins de l'éducation. Pour soutenir la prise de décision, il leur propose une réflexion critique alimentée par la recherche, par la consultation de personnes impliquées dans le domaine de l'éducation de même que par la délibération de ses membres. Il les conseille également sur les changements à apporter dans le système d'éducation à moyen et à long terme. Ce faisant, le Conseil assure à la population un droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation.

Par sa **fonction politique**, le Conseil donne des avis et propose des orientations aux ministres pour les éclairer dans leurs choix. Il offre une vision équilibrée et réaliste de ce qui est souhaitable à court, à moyen et à long terme.



Par sa **fonction démocratique**, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les autorités et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les élèves, la population étudiante, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés. Au total, c'est plus d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux et à la réflexion du Conseil et de ses instances. Cette fonction démocratique s'exerce aussi grâce aux consultations que mène le Conseil auprès de la population et de différentes personnes agissant en éducation.



Enfin, par sa **fonction éducative**, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation, des savoirs basés sur des données rigoureuses et des pistes d'action qu'il demande à ses commissions, à ses comités et à ses groupes de travail d'approfondir et qu'il soumet à la délibération de ses membres. Il porte une attention particulière à la diffusion et au partage le plus large possible des résultats de sa réflexion avec les parties prenantes de l'éducation et la population en général, dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

Vision



Le Conseil supérieur de l'éducation a pour objectif d'être une autorité incontournable et un organisme renouvelé qui élabore et partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

Valeurs



Dans la réalisation de sa mission, le Conseil s'appuie sur **trois valeurs** :



l'impartialité en agissant en toute indépendance et sans parti pris;



l'ouverture par l'intégration d'une pluralité de points de vue;



la rigueur par la qualité des travaux effectués.



Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés ²	Description
3 462 000 \$	Total du budget de dépenses (en dollars)
33 employées et employés, 1 table du Conseil, 5 commissions et 3 comités totalisant 110 membres bénévoles	Ressources humaines qui participent à la mission du Conseil, soit à titre d'employée ou d'employé de la fonction publique québécoise ou comme membre bénévole
56 rencontres des instances	Nombre de réunions en personne et en ligne qui réunissent les membres des commissions et des comités
50 entretiens et présentations d'avis et de rapports au Québec et à l'étranger	Nombre d'événements en ligne ou en personne auxquels au moins une personne de la permanence du Conseil a participé. Ce nombre inclut des événements organisés par le Conseil, par le réseau de l'éducation ou un organisme partenaire (ex. : congrès, colloque, journée de sensibilisation)
6 publications	Nombre de productions du Conseil, toutes publications confondues (avis, mémoire, rapport, etc.)
20 041 téléchargements des publications du Conseil	Nombre de fois qu'une publication du Conseil a été téléchargée, toutes publications confondues

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2018-2022 ³	Orientation 1 : Rehausser la performance du Conseil Objectif 1.1 Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances.	5.2 Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique
	Orientation 4 : Mobiliser le personnel Objectif 4.1 Offrir un environnement de travail stimulant	4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

2 Pour l'année 2022-2023, qui s'étend du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, sauf où il est indiqué autrement.

3 Toujours en vigueur en décembre 2023.

Contexte interne

Près de 110 membres bénévoles concourent à la mission du Conseil supérieur de l'éducation. La table du Conseil compte, outre la présidente ou le président, 21 membres bénévoles nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre ans et ne pouvant être renouvelé consécutivement qu'une seule fois (article 5 de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*). Cinq commissions et trois comités appuient la table du Conseil. Chaque commission est composée de douze à quinze personnes, tandis que les comités sont composés de cinq à treize personnes. Les membres des commissions sont nommés par les membres de la table du Conseil après consultation des établissements et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Les commissions, en vertu d'un mandat du Conseil, sont chargées de préparer des projets d'avis ou de mémoire sur des thèmes qui se rapportent à l'ordre ou au secteur d'enseignement auquel elles correspondent. Les personnes qui y siègent ainsi qu'à sa table, le font en tant que citoyennes et citoyens, à titre bénévole.

Le Conseil peut compter sur le soutien d'une équipe permanente, composée de 33 personnes au 31 mars 2023, ainsi que de personnes contractuelles et de stagiaires aux études, pour réaliser ses mandats précis. La gestion de cette équipe est assumée par la secrétaire générale du Conseil, assistée par deux gestionnaires. L'équipe de la direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse comprend des professionnelles et des professionnels affectés à la coordination des différentes commissions et comités. Des agentes et des agents de recherche collaborent à la recherche, à la rédaction et à la promotion des travaux du Conseil. Les agentes et les agents de recherche et de transfert s'assurent de produire plusieurs publications par année, de créer des outils de vulgarisation et de présenter les avis et les publications du Conseil aux partenaires du milieu de l'éducation lors de formations et de congrès. L'équipe des communications et de l'administration est responsable de la coordination, de la production et de la diffusion des rapports et de l'ensemble des travaux du Conseil de même que de leur visibilité.

De plus, la permanence dispose d'un centre de documentation coordonné par deux personnes qui apportent une aide considérable à la recherche effectuée par les coordonnatrices et les coordonnateurs ainsi qu'aux activités menées par les agentes et les agents de recherche et de transfert. Le Conseil s'assure ainsi de rendre les travaux de ses instances, ses recherches et son expertise disponibles à toutes les personnes qui s'intéressent à ses productions. Il est à noter que toutes les publications sont conçues dans le respect du Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec.

Finalement, en 2022-2023, l'ensemble du personnel du Conseil a participé à la migration des plateformes informatiques vers la plateforme bureautique Microsoft 365. Avec l'accompagnement du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), le soutien privilégié du Centre de services à la clientèle (CSC) et la création d'une équipe d'ambassadrices à l'interne pour prêter main-forte aux employées et aux employés de la permanence en offrant de la formation, la migration s'est somme toute effectuée sans embûche. Au total, 25 ateliers de formation ont été offerts aux membres du personnel en 2022-2023. Cette transition numérique a permis des gains sur plusieurs plans : efficacité du personnel, optimisation des processus de travail, économie de temps, réduction des impressions papier. Le Conseil estime qu'il est important de maintenir et de bonifier les compétences numériques des membres du personnel, particulièrement les personnes embauchées après la période de migration. Un projet pilote intégrant Zotero, un logiciel libre de gestion des références, a été mis en place en janvier 2023.

Contexte externe

La place croissante du numérique

Le numérique n'est plus qu'un simple outil : il a transformé plusieurs aspects de notre vie quotidienne et il façonne dorénavant le monde dans lequel nous vivons. Cela n'est pas sans conséquence. Les technologies ont non seulement transformé l'accès à l'information et au savoir, mais leur usage est de plus en plus requis pour accéder à certains services. Les écueils occasionnés par la pandémie illustrent bien le fait que toutes les personnes ne sont pas adéquatement outillées pour tirer leur épingle du jeu dans cette nouvelle réalité. Ce constat soulève des préoccupations à l'égard du développement des compétences et des attitudes nécessaires à la maîtrise de l'information, à l'exercice de la citoyenneté et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans le contexte de crise sanitaire, le numérique a été utilisé plus que jamais à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Les ajustements que le milieu a mis en place dans l'urgence auront forcément des effets durables. Ainsi, la formation à distance, qui était jusqu'alors essentiellement offerte aux études postsecondaires et à l'éducation des adultes, est devenue du jour au lendemain le principal moyen de poursuivre la scolarisation des jeunes. Il est donc d'autant plus important de se préoccuper des enjeux de qualité et d'équité qui ont été soulevés dans le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020, intitulé *Éduquer au numérique*. En ce sens, le Conseil continue de veiller à ce que le système éducatif fasse appel à ses ressources, emploie efficacement les outils numériques et favorise le développement de la littératie numérique en éducation.

Les grandes tendances sociétales qui influent sur le système éducatif

Des facteurs sociaux et politiques influent sur les milieux de l'éducation. Leur incidence se répercute sur la réussite éducative, la sanction des études et le bien-être des personnes. Si certains facteurs sont positifs, d'autres accroissent les besoins et les inégalités scolaires, surtout depuis la pandémie. Ainsi, plusieurs sources indiquent une détérioration du bien-être des élèves, de la population étudiante et du personnel éducatif. Parmi les grands enjeux auxquels est confrontée la société actuelle, le Conseil relève l'arrivée de l'intelligence artificielle générative, les changements climatiques, le contexte démographique et l'évolution des points de repère culturels, sans compter les vives tensions politiques mondiales. Ces enjeux exercent déjà une influence sur la nature des curriculums et les compétences à maîtriser par les diplômées et les diplômés qui progressent dans cette société en profonde et rapide mutation. Au-delà de l'instruction,

de la socialisation et de la qualification des personnes, le Conseil doit considérer le rôle du système d'éducation dans le développement des compétences nécessaires à la compréhension d'enjeux sociaux et politiques pour former des citoyennes et des citoyens qui pourront être épanouis et contribuer pleinement au vivre-ensemble et à la société.

La mise en valeur de l'expérience étudiante

Le 28 février 2020, le Conseil créait le Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ). Il fut mis sur pied à l'automne 2020 et devint un comité permanent en juin 2022 à la suite d'un vote des membres de la table du Conseil. Les travaux du CIRÉ ont pour objet d'enrichir la pensée du Conseil de la réflexion des jeunes de la relève étudiante portant sur des questions qui touchent le milieu de l'éducation. En plus de participer à la diffusion des réflexions et des travaux du Conseil, la mission du CIRÉ est de participer à ses diverses activités et à la production d'avis et d'autres documents. Il se distingue d'une association étudiante du fait qu'il ne vise pas à représenter ou à promouvoir les intérêts d'un groupe, d'un établissement d'enseignement ou d'un ordre d'enseignement particulier. De fait, ce nouveau comité vient bonifier et diversifier la présence étudiante sur les instances du Conseil par sa capacité à mobiliser les étudiantes et les étudiants à la faveur de la mission du Conseil.

Le rapprochement avec les Premiers Peuples⁴

Le Conseil a créé le Comité ad hoc sur l'éducation autochtone (CEA) en février 2022. Il s'inscrit dans les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (2015) et celles de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (2019). Formé de quatre personnes issues des Premiers Peuples et de deux allochtones, ce comité incarne la nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'accès, l'inclusion, la persévérance, la réussite scolaire et éducative et le bien-être des communautés autochtones au sein des établissements scolaires. À la suite de l'assemblée plénière annuelle du Conseil en avril 2023, le CEA est devenu un comité consultatif permanent.

4 L'appellation « Premiers Peuples » désigne les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

Plan d'action de développement durable



Action 1

Évaluer la durabilité des interventions à l'initiative du Conseil (Objectif 5.1)

Les interventions applicables au Conseil sont la planification stratégique et les interventions structurantes. Par exemple, le Conseil a ciblé l'organisation d'événements comme une intervention structurante pouvant faire l'objet d'une évaluation de la durabilité. Les événements organisés à l'initiative du Conseil sont variés : assemblée plénière annuelle, réunions des commissions et des comités, journées de formation continue, lancement d'avis d'initiative, etc.

Depuis 2018, le Conseil fournit des efforts soutenus dans l'organisation d'événements écoresponsables. À ce jour, la durabilité des interventions n'est pas évaluée de façon systématique.

Par cette action, le Conseil souhaite ancrer davantage l'organisation d'événements écoresponsables dans sa culture organisationnelle, en plus de contribuer au sous-objectif 5.1.1 - *Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales*. La grille d'évaluation élaborée par le Conseil inclura les indicateurs environnementaux, sociaux et économiques listés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (p. 67-68). La grille s'appuiera également sur les outils et les aide-mémoire élaborés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

La prochaine planification stratégique du Conseil fera l'objet d'une évaluation de la durabilité et sera comptabilisée parmi toutes les interventions structurantes de l'organisme. La planification stratégique du Conseil 2022-2026 a été déposée au Conseil du Trésor sans avoir été adoptée. Le Conseil prendra en compte cette dernière comme indicateur à son PADD lorsqu'adoptée. De plus, étant donné les activités et la mission du Conseil, ce dernier ne produit pas d'intervention menant à un mémoire au Conseil des ministres, ni aucun programme de soutien financier normé et, par conséquent, ne peut en tenir compte dans son PADD.

Numéro du sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1	Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (%)	40 %	60 %	70 %	80 %	100 %

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable	Action	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	Évaluer la durabilité des interventions à l'initiative du Conseil	Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (%)	40 %	60 %	70 %	80 %	100 %

50-0806

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca